

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 18 Septembre 2025

Nomination du secrétaire de séance : Céline Duthoit

Approbation du compte rendu du 21/08/2025 à l'unanimité.

Absent : Nicolas Granger, Olivier Fournier, Samuel Brouzès, Samira Goumbélé, Nicole Latour

Excusés : Charles Molina procuration à Michel Lajugie ; Anthony Le Follic procuration à Marion Chaput

Discussion au sujet du recrutement d'un nouveau médecin et des éléments que la commune pourrait prendre à sa charge (délibération n°01 non prise repoussée au conseil municipal du 09/10/2025)

02 – Vente parcelle ZS 6

Mr le Maire présente au conseil la demande de Mr Mazet Adrien souhaitant acquérir la parcelle ZS 6 au lieudit Bel Arbre, limitrophe avec ses bois.

Mr le Maire demande au conseil son accord et de se prononcer sur le prix proposé qui est de 2000€ l'hectare soit 788.20€ pour 3941 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Maire à effectuer cette vente
- VALIDE le prix de vente de cette parcelle à 788.20€,
- ATTESTE que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cet achat.

03 – Aire de camping-car / Changement de la société de gestion

Vu la délibération n°01 du 03 Décembre 2020 actant le choix de la société Flot Bleu pour exploiter l'aire de camping-car de St Geniès,

Vu les résultats de l'aire de camping-car sur les quatre dernières années,

Mr le Maire présente au conseil l'offre de la société Camping-Car Park pour reprendre la gestion de l'aire de St Geniès.

Les équipements devront être changés pour la somme de 61 626€ HT avec possibilité de payer en 5 fois cette dépense en déduction des sommes perçues sur l'aire.

La société Camping-car Park gère intégralement l'aire avec un service de dépannage à distance et un service client avec l'encaissement et le reversement de la taxe de séjour.

Sa rémunération s'établit sur la base d'un tiers des revenus annuels de l'aire.

La société Camping-Car Park s'engage à prendre en charge le reliquat du contrat qui nous engage auprès de la société Flot Bleu pour un montant de 1291.88€ et propose que le premier paiement (en mode échelonné) concernant les équipements soit payé qu'en Décembre 2026.

Mr le Maire demande au conseil de se positionner suite à cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la signature d'une convention avec la société Camping-car park pour la gestion de l'aire pour une durée de cinq ans,
- VALIDE le paiement échelonné de la somme due aux changements des équipements soit 12 325.20€ HT annuel sur cinq ans, avec une première échéance en Décembre 2026,
- VALIDE la rémunération de la société à hauteur d'un tiers des revenus annuels de l'aire de camping-car,
- AUTORISE Mr le Maire à signer la convention avec la société et tous les documents se rapportant à cette décision.

04 – Réaménagement de l'école maternelle - Avenants

Vu la délibération n° 02 du 22 Mai 2025 et n°01 du 12 Juin 2025 attribuant les marchés de travaux pour le Réaménagement de l'école maternelle,

Mr le Maire propose au conseil d'étudier les avenants suivants :

- Pour le lot n°2 – Métallerie, une plus-value s'élevant à 995€ HT (garde-corps supplémentaire)
- Pour le lot n°3 – Plâtrerie Isolation : une plus-value pour un montant d'avenant HT à 366.40€ correspondant au remplacement d'une cloison dans le sanitaire
- Pour le lot n°4 – Menuiseries bois : une plus-value de 296.32€ concernant la réalisation d'un escalier escamotable pour les sanitaires
- Pour le lot n°6 – peintures faïences : une plus-value de 690€ HT correspondante à la peinture des radiateurs.

- Pour le lot n°8 – Electricité : une plus-value de 1367€ HT correspondant au remplacement de t  l  rupteur par d  tecteur de pr  sence, rajout de prises et d'un   clairage ext  rieur.

Le conseil municipal, apr  s d  lib  ration et    l'unanimit   :

- ACCEPTE la proposition de Mr le Maire,
- ACCEPTE les avenants d  taill  s ci-dessus.
- AUTORISE M. le Maire    signer ces avenants ainsi que toutes les pi  ces n  cessaires aff  rentes    cette d  cision

05 – Assainissement Collectif – Rapport relatif au prix et    la qualit   du service 2024

Monsieur le Maire pr  sente    l'assembl  e le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualit   du service assainissement collectif de la commune de Saint Geni  s.

Le conseil municipal prend acte de cette pr  sentation et valide le contenu du rapport.

06 – D  fense incendie – Tranche 3 – demande DETR

Vu la d  lib  ration n  05 du 22 Mai 2025 actant la tranche n  3 de D  fense Incendie et autorisant le Maire    d  poser une demande de subvention aupr  s du Fonds vert,

Mr le Maire explique au conseil que la demande de subvention aupr  s du Fonds Vert a   t   rejet  e.

Il propose au conseil de d  poser un dossier aupr  s de l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour obtenir un financement de cette troisi  me tranche de d  fense incendie, dans les m  mes conditions que le d  p  t pr  c  dent.

Apr  s en avoir d  lib  r   et    l'unanimit  , le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour la r  alisation d'une troisi  me tranche de travaux dans le cadre de la DECI,
- VALIDE le montant de la 3  me tranche de l'op  ration : 26 278.88    HT,
- AUTORISE M. le Maire    d  poser un dossier de demande de subvention aupr  s de l'Etat sur la ligne DETR 2025    hauteur de 40% du montant HT des travaux,
- AUTORISE Mr le Maire    signer tous les documents aff  rents    cette d  cision.

07 – Partenariat Cassiop  a T  l  assistance

Vu la d  lib  ration n  06 du 12 D  cembre 2019 actant le partenariat avec l'entreprise Cassiop  a, dans le cadre de la mise en place de la t  l  assistance aupr  s des personnes fragilis  es,   g  es et/ou handicap  es, en finan  ant la premi  re mensualit   du contrat,

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur la prorogation de cette participation.

Le conseil municipal, apr  s d  lib  ration, et    l'unanimit  ,

- AUTORISE Mr le Maire    signer l'avenant    la convention de partenariat pour la prise en charge du service de t  l  assistance,
- FIXE le montant de l'aide pour les personnes non aid  es, habitant Saint Geni  s,    hauteur d'une mensualit   sur l'offre mobilit   avec GPRS soit 46.50  .

08 – Adressage – nouvelle voie

Vu la d  lib  ration n  3 du 05/05/2022, la d  lib  ration n   02 du 11/08/2022 et la n  3 du 14/12/2023 actant l'adressage,

Vu le permis d  livr      Mr et Mme Gaul, pour la r  habilitation d'une grange au lieudit le Rozel, Mr le Maire propose de rajouter la voie d'adressage : Impasse Dublange pour adresser cette nouvelle habitation.

Le Conseil Municipal, apr  s d  lib  ration, et    l'unanimit  , AUTORISE M. le Maire    rajouter la voie d'adressage : Impasse Dublange et    acheter le mat  riel n  cessaire suite    cette d  cision.

09 – Eclairage public – Projet renouvellement lanternes dans le bourg en LED

Vu la d  lib  ration n   09 du 22 F  vrier 2024 sollicitant le SDE24    engager une   tude pour le remplacement de 39 foyers d'  clairage public v  tuste en   clairage LED,

Mr le Maire pr  sente au conseil le r  sultat de cette   tude. Les travaux et achat de mat  riel s'  l  vent    34 184.43   HT et le SDE 24 en garde    sa charge 35% soit une participation de la commune    hauteur de 22 219.88   HT.

Apr  s en avoir d  lib  r   et    la majorit   (1 contre et 1 abstention), le Conseil Municipal :

- VALIDE le projet propos   par le SDE 24 de remplacement de 39 foyers en   clairage LED avec une participation de la commune qui s'  l  ve    22 219.88   HT,
- AUTORISE Mr le Maire    signer l'ensemble des documents se rapportant    cette d  cision.

10 – Budget annexe Locaux non commerciaux – d  cision modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante, sur le Budget Annexe Locaux non commerciaux, concernant les intérêts, suite à l'augmentation des intérêts des prêts de la Caisse des Dépôts pour les logements, annexés sur le taux du Livret A :

Font D – 66 / 66111 – Intérêts du capital + 13600€

Font R – 75/752 – Revenus des immeubles + 13600€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour cette décision modificative.

11 – Aliénation chemin rural suite enquête publique – Cayrebru

Vu la délibération n°10 du 10 Août 2023 actant l'avis favorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique, fixant le prix de vente à 0.15€ le m² et autorisant le Maire à signer la vente,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Delmon Jean Marie lui a fait part de son intention d'acheter ce chemin, nouvellement cadastré AI 504 pour une contenance de 1200 m².

Il propose au Conseil Municipal de réaliser cette vente au moyen d'un acte sous la forme administrative.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- CONFIRME leur accord pour la vente du chemin du Cayrebru au profit de Mr Jean Marie Delmon,
- CONFIRME que les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur,
- DECIDE de conclure cet acte en la forme administrative,
- NOMME Alain Dalix, 1^{er} adjoint, en tant que représentant de la commune pour la signature de cet acte en la forme administrative,
- CONFIRME le prix de vente à 0.15€ du m²
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

12 - Aliénation chemin rural suite enquête publique – La Plaine

Vu la délibération n°10 du 10 Août 2023 actant l'avis favorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique, fixant le prix de vente à 0.15€ le m² et autorisant le Maire à signer la vente,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Delmon Jean Marie et Mr René Fayat lui ont fait part de leur intention d'acheter une portion de chemin chacun, respectivement la parcelle AK 415 et les parcelles AK 413 et 414.

Il propose au Conseil Municipal de réaliser ces ventes au moyen d'un acte sous la forme administrative.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- CONFIRME leur accord pour la vente du chemin de la Plaine
 - o Au profit de Mr Jean Marie Delmon concernant la parcelle AK 415 (254m²)
 - o Au profit de Mr René Fayat concernant les parcelles AK 413 (84m²) et 414 (94 m²)
- DECIDE de conclure cet acte en la forme administrative,
- NOMME Alain Dalix, 1^{er} adjoint, en tant que représentant de la commune pour la signature de cet acte en la forme administrative,
- CONFIRME le prix de vente à 0.15€ du m²
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de feux en alternats dans le haut du bourg : Le Maire présente le premier devis reçu qui est très élevé. D'autres devis doivent arrivés. Décision reportée
- Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'une locataire du Cheylard demandant l'installation de la climatisation dans le logement et notamment dans la partie sous les toits. Refus à l'unanimité du conseil
- Organisation de la ronde des villages le week end du 11 et 12 Octobre 2025- Réunion des bénévoles le 02/10 à 20h30
- Marché de Noël fixé le 07 Décembre 2025 toute la journée à la salle des fêtes
- Mr le Maire donne lecture du courrier d'une maman d'élève suite à l'augmentation des tarifs de cantine et de l'application du quotient familial. Courrier de réponse à faire avec le coût réel du repas.
- Jérémy Lespinasse souhaite un rendez vous au cabinet médical pour une visite des lieux et évoquer une possible réorganisation des lieux pour faire plusieurs locaux médicaux. RDV fixé le 23/09/2025 à 18h.

Prochaine Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 09 Octobre 2025 à 20h30